



# COMPTE-RENDU

## DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### du 2 juin 2025

**Présents** : DAMOUR Christophe, MARTINAUD Éric, DELORME-LEWIS Véronique, MARTINAUD Sébastien, MÉNAGER Alain, CHAGNAUD Patrick

**Absent** : BOURDIER Christian

**Secrétaire** : DAMOUR Christophe

#### **Délibération** : Désignation d'un référent culture

La communauté de Commune Lavalette-Tude-Dronne souhaite renforcer sa politique culturelle. Elle sollicite la désignation d'un élu référent au sein de chaque conseil municipal. Ce référent aura mission de contribuer activement à l'animation et au développement de la politique culturelle du territoire.

Christian BOURDIER étant candidat, le conseil municipal, décide après délibération, de le désigner référent culture.

#### **Débat** : Participation communale à la complémentaire santé des agents

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les employeurs territoriaux sont tenus à une obligation de participation financière pour la complémentaire « santé » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le Comité Social Territorial doit être consulté pour avis.

Après débat, le conseil municipal décide de proposer une participation mensuelle de 15 € par agent.

#### **Débat** : Autorisation spéciale d'absence pour événements familiaux des agents

Les autorisations spéciales d'absence (ASA) sont des jours d'absence accordés exceptionnellement aux agents publics à l'occasion de certains événements professionnels ou familiaux. Certaines ASA (dites de droit), sont prévues par un texte, elles s'imposent à la collectivité et d'autres sont discrétionnaires, elles sont accordées selon une délibération du Conseil Municipal. Un projet de délibération doit être présenté en Comité Social Territorial (CST).

Compte tenu du nombre de cas à traiter et du délai de validation lié à la saisine du CST, ce point sera traité lors d'un prochain conseil municipal.

#### **Information** : Rapport d'activité 2024 du Syndicat d'Eau Potable

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité du Syndicat d'Eau Potable du Sud-Charente pour l'année 2024. Le Syndicat poursuit le renouvellement du réseau d'eau potable, afin d'éliminer les zones présentant un risque lié au Chlorures de Vinyle Monomère (CVM) et les secteurs les plus touchés par les fuites. Un constat de perte d'eau de 20 % sur l'ensemble du réseau est encore constaté. La conformité de la qualité de l'eau a été un point particulièrement contrôlé en ciblant les pesticides et leurs métabolites.

#### **Information** : Document de Valorisation Financière et Fiscale 2024 de la commune

Le Service de Gestion Comptable de Barbezieux réalise chaque année un Document de Valorisation Financière et Fiscale pour chaque commune. Ce document permet à l'assemblée délibérante de visualiser l'évolution des dépenses et des recettes de la collectivité sur 5 années. Monsieur le Maire rappelle que le prêt réalisé pour financer l'effacement de réseau se termine cette année.

**Information** : Chemin rural n° 11 entre la RD 142 et la VC 205

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet d'arrêté de circulation concernant le chemin rural n°11 entre la RD 142 et la VC 205. Cet arrêté sera commun avec la commune de Saint-Martial du fait qu'il constitue la limite de commune. Une signalétique spécifique sera mise en place afin de rappeler aux usagers les règles de bon usage de ce chemin.

**Questions diverses** :

- Croix des Roquilles : La croix a été restaurée et est prête à être remise en place mais un essaim d'abeilles a de nouveau élu domicile dans le Crucifix. Des apiculteurs vont être contacté afin d'essayer de le récupérer.

**La prochaine réunion est programmée le 7 juillet 2025 à 20h30.**

***Clôture de la séance à 22h30***